

NEWSLETTER COMITÉ TERRITORIAL ISÈRE – AOÛT 2019

RÉÉQUIPEMENT VOIE NORMALE DU MONT AIGUILLE

Un grand merci à tous les bénévoles, professionnels et partenaires qui se sont mobilisés en nombre.

Que ce soit pour acheminer du matériel au pied de la voie, monter un câble de 35 m jusqu'à la sortie, pour percer des trous, poser le câble, porter 10 batteries toute la journée (sans que jamais personne n'en ai besoin !!!), tous avez contribué à la réussite de cette opération. Nous tenons également à remercier les bénévoles qui se sont armés de patience toute la journée pour informer les éventuels prétendants que l'accès à La Voie Normale était malheureusement interdit !!!

Et tout cela dans la bonne humeur !

Merci aux Bénévoles qui ont été de vrais Pros !

Merci aux Pros qui ont été de vrais Bénévoles !

Merci aux gardes du Parc qui nous ont nourris et convoyés pour économiser nos forces ! (Ce projet a été mené en concertation avec les différents acteurs du territoire et les représentants des pratiquants : Département, Communes et élus , Parc Naturel du Vercors, FFME, FFCAM, PGHM , guides, équipeurs locaux, grimpeurs passionnés du Mont Aiguille... afin de minimiser les polémiques éventuelles. Le but était de sécuriser l'itinéraire sans le dénaturer. Pour résumer: même équipement mais remis à neuf - câble supprimé sur une petite portion, remplacé ailleurs)



ZE TOPO

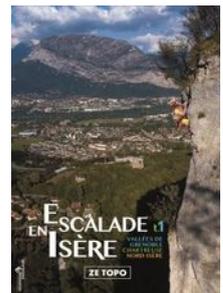
La souscription pour l'édition 2019 du **Tome 1 de Ze Topo** est toujours en cours (date limite : **31 Août**).

Le prix public sera de 27€.

LA SOUSCRIPTION EST PROPOSÉE À **21€ pour les licenciés FFME** (23€ pour les autres)

Il est possible de souscrire:

- de façon individuelle → modalités et bulletin INDIV. à télécharger et remplir [ici](#)
- ou, pour les représentants de clubs (Président, Secrétaire, etc.) qui souhaitent réaliser une souscription/commande groupée pour leurs adhérents → modalités et bulletin CLUB à télécharger et remplir [là](#)



SITES NATURELS D'ESCALADE (SNE) – FONTAINE - INTERDICTION



Le 2 juillet, nous avons participé à une réunion en Mairie, à Fontaine, à propos de l'interdiction temporaire de l'escalade sur l'ensemble des sites de la commune. Le dossier avance, doucement ... Nous avons bon espoir que l'interdiction sur « le Coup de Sabre » soit levée sous peu. Nous vous tiendrons informés.

SITES NATURELS D'ESCALADE - NOUVEAU SITE POUR L'ETE - NOUVEAU TOPO

Tandis que certaines communes interdisent l'escalade ... d'autres aimeraient voir plus de grimpeurs sur leur site.

C'est ainsi que nous diffusons gratuitement et en exclusivité le **topo d'un nouveau site à Séchillienne** (afin qu'il connaisse une plus grande fréquentation).

Il s'agit d'une falaise orientée Sud Ouest comportant **18 voies du 5b au 6c+**. **35m de haut**, 10min. de marche d'approche, cadre bucolique pied des voies ombragé et agréable petit cours d'eau.



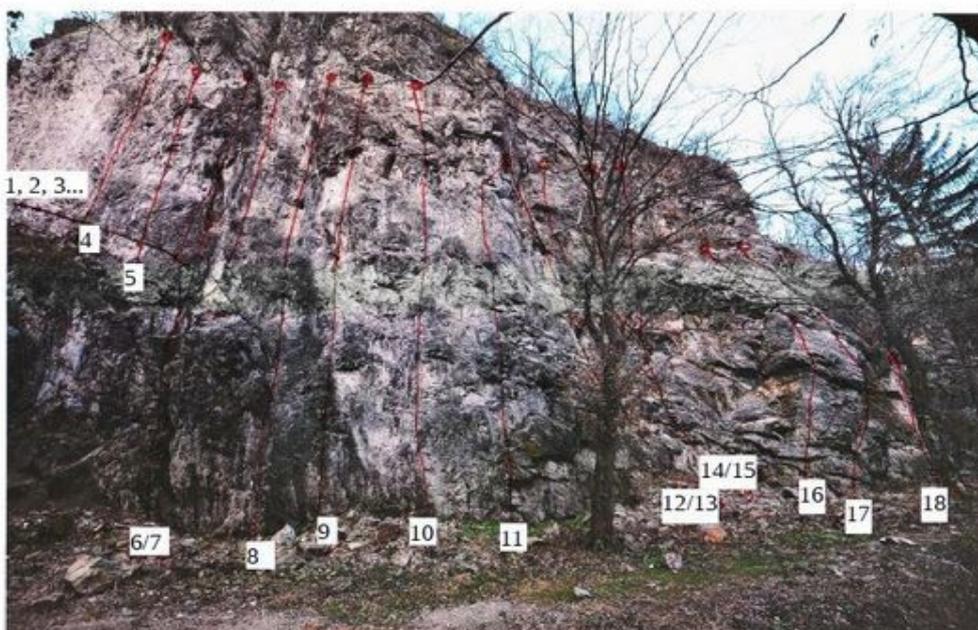
⚠ Casque plus que conseillé si vous vous y rendez (le cailloux étant tout neuf).

Si vous voulez participer au nettoyage de quelques voies qui le méritent encore, munissez vous également d'un sécateur et d'une brosse. Bonne grimpe !



Secteur Le Château de Séchillienne

| N° | Nom voie | Niveau |
|----|----------|--------|
| 1 | | 6c |
| 2 | | 6b/c? |
| 3 | | 6b/c? |
| 4 | | 6b |
| 5 | | 6c |
| 6 | | 6b+ |
| 7 | | 6b+ |
| 8 | | 6b |
| 9 | | 6c+ |
| 10 | | 6a |
| 11 | | 6a+ |
| 12 | | 5b |
| 13 | | 5c |
| 14 | | 6a |
| 15 | | 5c |
| 16 | | 5b |
| 17 | | 5c |
| 18 | | 6b+ |



CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET D'APPB DU SITE DE LA GROTTA DE BOURNILLON

Du 5 juillet 2019 au 8 septembre 2019, vous avez la possibilité de donner votre avis sur le projet d'APPB (Arrêté de Protection de Biotope) abrogeant et remplaçant l'APPB N°2008-01372 du 3 avril 2008 du site de la grotte de Bournillon (commune de Châtelus, dans le Vercors).

ARTICLE 2 : Afin de garantir la tranquillité et la survie des chiroptères occupant le site, sont interdits dans le périmètre de protection défini à l'article 1 :

- l'abandon ou le déversement de tous produits chimiques ainsi que de déblais, détritus, ordures,
- l'organisation de manifestations sportives ou publicitaires avec émission de lumière et de bruit,
- l'allumage de feux sous le porche de la grotte,
- l'utilisation de véhicules ou d'engins à moteur à l'exception de ceux destinés aux opérations de police et de secours,
- l'usage d'explosifs et de l'éclairage acétylène,
- tous les travaux susceptibles de nuire à la qualité de l'air, des eaux, du sol et du sous-sol,
- tout prélèvement rocheux,
- la pratique du base-jump,
- la pratique de l'escalade et la mise en place de tout nouvel équipement,
- le survol du site par tout type d'aéronef télépiloté, sauf à des fins de suivis scientifiques,
- les activités de bivouac et de camping.

Mesure ajoutée à l'APPB de 2008 et validée par la CDNPS

Mesure supplémentaire demandée par la CDNPS

PROJET 02/07/2019

La FFME et les pratiquants de l'activité escalade en général n'ont jamais été consultés dans ce projet, contrairement à d'autres pratiques. Et pour cause, la demande d'interdiction de la pratique de l'escalade a été ajoutée au dernier moment par la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites).

Dès que nous avons appris cela, nous avons envoyé un courrier au Préfet de l'Isère pour exprimer notre surprise et notre opposition à cette interdiction en l'état.

Pour résumer :

- Cette voie est historique (ouverte il y a environ 50 ans)
- Cette voie est unique au monde (Toit de 180 m d'avancée)
- La fréquentation est extrêmement faible (1 à 2 cordée par an)
- Aucune donnée naturaliste présentée pour argumenter l'interdiction
- Aucune consultation des acteurs locaux ni des fédérations sportives en amont de cette demande d'interdiction

Nous vous invitons donc à répondre à cette consultation !

Vos avis doivent être envoyés :

- sur la boîte de messagerie dédiée : ddt-nature@isere.gouv.fr

ou

- à l'adresse postale suivante : DDT de l'Isère – Service Environnement – 17 boulevard Joseph Vallier – BP45 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9

Les avis devront être réceptionnés avant la date de clôture. (**8 septembre 2019**)

Plus d'infos sur www.isere.gouv.fr

Extrait du courrier envoyé au Préfet :

"Monsieur le Préfet de l'Isère,

Notre courrier concerne le projet de modification de l'APPB n°2008-01372 du 3 avril 2008 du site de la grotte de Bournillon (commune de Châtelus).

Il est question d'un assouplissement du règlement concernant l'accès à cette grotte, pour lequel la CDNPS a donné son feu vert. Dans le même temps, la commission des sites, a demandé l'interdiction de la pratique de l'escalade sous le porche où existe une voie qui se parcourt en "artif."

Nous sommes surpris de cette demande alors que, les acteurs locaux et la FFME n'ont jamais été consultés sur le sujet.

Nous avons recueilli les avis de l'association Vercors Territoire Nord Ouest, gestionnaire des falaises de cette zone et le CREPS Rhône-Alpes, organisme d'état qui forme les professionnels de l'escalade.

Tous sont opposés à une interdiction de principe de la pratique de l'escalade dans l'itinéraire existant et au démontage de la voie.

L'idée de ne pas ouvrir de nouvel itinéraire par principe de précaution est entendue. et nous sommes prêts à participer aux discussions si besoin.

En effet, d'après les éléments que nous avons à l'heure actuelle, nous avons du mal à identifier les arguments qui poussent à prendre cette décision.

En revanche, côté escalade, il s'agit d'un itinéraire historique (environ 50 ans) et unique en son genre, à l'échelle mondiale (le plus grand porche équipé, avec 180 mètres d'avancée). Il est à noter que sa fréquentation est extrêmement faible."

FORMATION

En 2019-2020, le **Comité Isère** organisera les formations suivantes :

- **Formation Continue Initiateurs et Moniteurs escalade** : 28 Sept 2019

<https://www.ffme.fr/formation/fiche-evenement/7283.html>

- **Gestionnaire EPI** : 10&17 Oct 2019

<https://www.ffme.fr/formation/fiche-evenement/7284.html>

- **Initiateur SAE** : fin Nov- début Déc 2019

<https://www.ffme.fr/formation/fiche-evenement/7285.html>

- **Ouvreur de club** : 19&26 Jan 2020

<https://www.ffme.fr/formation/fiche-evenement/7286.html>

- **Initiateur escalade** : sur demande

La liste complète des prochains stages et formations prévus en AURA (+inscriptions) : [ici](#)



T. +33 (0)4 76 40 63 26
Maison départementale des sports
7 rue de l'Industrie - 38327 EYBENS cedex
info@ct38.ffme.fr

Retrouvez toute l'actualité du Comité sur
www.ffme.fr/ct38 et les réseaux sociaux

